

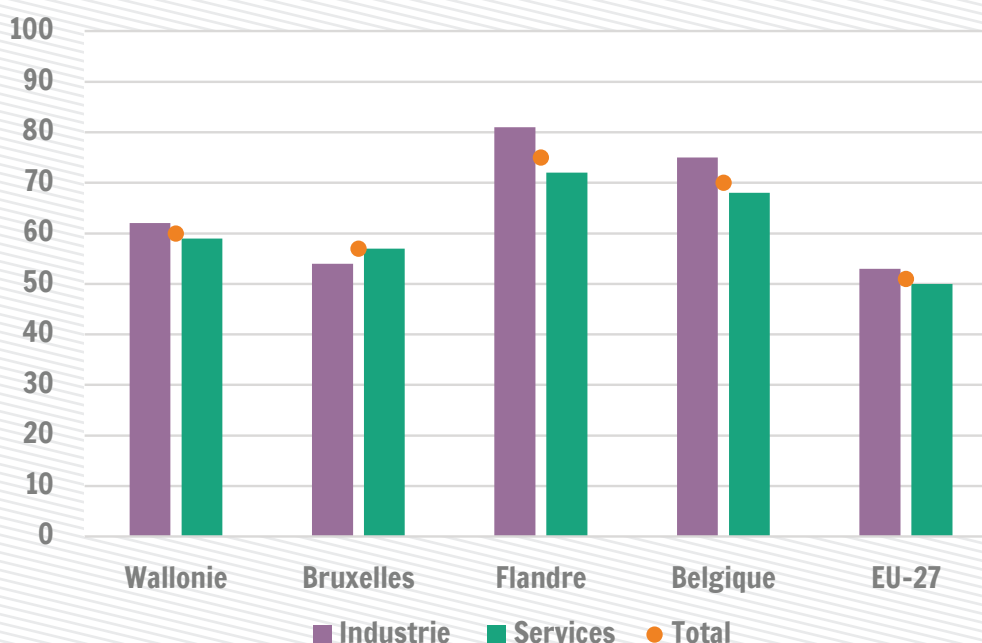
Entreprises innovantes

en % du nombre total d'entreprises

60%

Selon l'enquête CIS 2022, la proportion d'entreprises innovantes s'élève à 60 % en Wallonie

Entreprises innovantes par secteur, 2020-2022 (en % du nombre total d'entreprises dans chaque secteur)



Sources : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2022

Sur la base de l'enquête européenne concernant l'innovation des entreprises (enquête CIS), le pourcentage d'entreprises ayant poursuivi des activités d'innovation, en Wallonie, entre 2020 et 2022 s'élève à 60 %. 37 % des entreprises ont introduit une innovation de produit (bien ou service) et 49 % une innovation de processus.

La proportion d'entreprises innovantes en Wallonie est inférieure à celle observée en moyenne en Belgique (70 % en moyenne en Belgique). Cet écart, défavorable à la Wallonie, s'observe tant dans l'industrie que dans le secteur des services. Le taux wallon d'entreprises innovantes s'élève à 62 % dans l'industrie (contre 75 % en Belgique) et à 59 % dans le secteur des services (contre 68 % en Belgique).

La Wallonie présente par contre un taux d'entreprises innovantes supérieur à celui de la moyenne des Etats membres de l'Union européenne (51 % d'entreprises innovantes en moyenne dans l'Union européenne).

La proportion d'entreprises innovantes varie en fonction de la taille des entreprises. Le poids des petites entreprises innovantes (entre 10 et 49 travailleurs) est de 57 % en Wallonie, celui des moyennes entreprises (entre 50 et 249 travailleurs) est de 73 % et celui des grandes entreprises (250 travailleurs et plus) grimpe à 76 %.

Entreprises innovantes

en % du nombre total d'entreprises

Entreprises innovantes par classe de taille (en % du nombre total d'entreprises dans chaque classe de taille)

	Petites entreprises (10 à 49 travailleurs)	Moyennes entreprises (de 50 à 249 travailleurs)	Grandes entreprises (250 travailleurs et plus)	Total
Wallonie	57	73	76	60
Belgique	67	81	87	70
EU-27	47	64	78	51

Sources : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2022

Définitions et sources

Les données et indicateurs utilisés pour mesurer les activités d'innovation des entreprises proviennent de l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey : CIS). Les définitions et les principes directeurs pour le recueil et l'interprétation de ces données sur l'innovation sont rassemblés dans le manuel d'Oslo de l'OCDE.

Une innovation d'entreprise désigne un produit ou un processus d'affaires nouveau ou amélioré (ou une combinaison de ces deux éléments) qui diffère sensiblement des produits ou processus précédents de l'entreprise et a été commercialisé ou mis en œuvre par celle-ci. Sur la base de cette définition, on distingue l'innovation de produit et l'innovation de processus d'affaires. Une innovation de produit désigne l'introduction sur le marché d'un bien ou service nouveau ou amélioré qui diffère sensiblement des biens ou services proposés jusque-là par une entreprise. Une innovation de processus d'affaires désigne un processus d'affaires nouveau ou amélioré pour une ou plusieurs fonction(s), qui diffère sensiblement des processus d'affaires antérieurs de l'entreprise et qu'elle a mis en œuvre.

Pertinence et limites

En Belgique, il appartient aux régions d'effectuer l'enquête CIS, en collaboration avec le SPP Politique scientifique fédérale (Belspo). L'enquête CIS est une enquête par sondage (sondage stratifié selon trois dimensions : la région, la taille et le secteur des entreprises) qui cible les entreprises de plus de 10 salariés appartenant aux secteurs de l'industrie, mais aussi du commerce et des services. La participation à l'enquête se fait sur base volontaire et les entreprises sélectionnées sont invitées à remplir le questionnaire, qu'elles réalisent ou non des activités d'innovation.

Les données des enquêtes CIS 2018 et suivantes ont été produites selon la méthodologie définie dans le Manuel d'Oslo 2018 (4^{ème} édition). Ces données ne sont pas directement comparables avec les résultats des cycles précédents.

La période de référence de l'enquête CIS 2022 couvre les années 2020 à 2022. L'enquête CIS 2022 est la première enquête dans laquelle l'unité statistique « entreprise » a été utilisée, l'unité légale ayant été l'unité statistique jusqu'à présent. En outre, en Belgique, l'échantillonnage et les calculs de poids ont été effectués pour la première fois par Statbel, en utilisant une nouvelle méthodologie. Les résultats de CIS 2022 ne sont dès lors pas comparables à ceux des cycles précédents.

Pour en savoir plus :

Statistiques d'innovation de la Belgique : https://meri.belspo.be/site/innovation_en.stm

Manuel d'Oslo - Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation, OCDE, 4^e édition (2018) : https://www.oecd.org/fr/publications/2018/10/oslo-manual-2018_g1g9373b.html

Portail de la Recherche et des Technologies en Wallonie : <https://recherche.wallonie.be/go/INNO-fr>

Personne de contact : **Virginie Louis** (v.louis@iweps.be) / prochaine mise à jour : **décembre 2026**